

	Conseil Scientifique de l'EHESP 8 juin 2012 Compte-rendu synthétique et avis	Référence	DR-CS-5
		Révision	
		Date d'application	17 sept 2012
		Version	du 21 juin 2012

Liste des présents

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école : Christine COLIN Jacqueline CLAVEL Etienne MINVIELLE <i>Absent: Jean-Paul MOATTI</i>	Membres désignés par les membres du conseil d'administration : Régine BERCOT Catherine LE GALES <i>Absent : Jean-Claude MOISDON</i> <i>Absent : Philippe MOSSÉ</i>
Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés : <i>Absent : Claude MARTIN</i> <i>Absent : Joseph NGATCHOU WANDJI</i> Denis ZMIROU-NAVIER Patrick ZYLBERMAN	Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR : Pierre LE CANN Jeanine POMMIER
Représentants des autres enseignants chercheurs : Agnès DUCROS <i>Absente : Nathalie BONVALLOT</i>	Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche : Fabien MERCIER Catherine ROUILLON-BARTOLETTI
Représentants des étudiants préparant un doctorat : Imaine SAHED	
Personnes de l'EHESP : <i>Absent: Antoine FLAHAULT, Directeur EHESP</i> <i>Absent : Catherine DESSEIN, Directrice adjointe</i> <i>Absent : Roland OLLIVIER, IdM</i> Marie-Aline BLOCH, Directeur de la recherche Viviane KOVESS, Epi-infobioStat Olivier THOMAS, LERES Martine BELLANGER, SHSC Philippe GLORENNEC, Sarah KITAR (direction de la recherche pour le secrétariat du CS)	

Compte-rendu synthétique et avis

Ordre du jour	Commentaires / Avis	Suite à donner
Approbation de l'ordre du jour	Le CS approuve l'ordre du jour.	
Principe de mise en place de frais d'inscription pour les doctorants du Réseau Doctoral	<p>Marie-Aline Bloch présente le projet de mise en place de frais d'inscription à l'EHESP pour les doctorants du Réseau doctoral, rendu nécessaire par la demande d'accréditation par le CPEH.</p> <p>Il est précisé qu'à l'EHESP les doctorants bénéficient des formations qui sont mises en place par le Réseau doctoral, et bénéficient d'aides à la mobilité. L'EHESP ne délivre pas de diplôme de doctorat pour le moment, mais la situation évolue.</p> <p>Les doctorants paient déjà des frais d'inscription dans l'université de rattachement, et cela pose la question de la faisabilité financière pour les doctorants. Un groupe de travail pourra être mis en place (constitué des membres du Codir du Réseau doctoral) pour clarifier les objectifs de la mise en place de ces frais d'inscription et établir les tarifs, qui devront prendre en compte ces contraintes.</p> <p>Le CS donne un accord de principe pour la mise en place de frais d'inscription et la constitution d'un groupe de travail.</p>	
Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 avril 2012, suivi des actions identifiées	Les membres du CS valident le Compte-rendu.	
Recommandations du conseil scientifique <i>avec validation sous forme d'un document écrit</i>	Le compte-rendu synthétique et les recommandations proposées dans le cadre du séminaire du conseil scientifique sont validés en séance jusqu'au point sur le management en page 7. Faute de temps, le reste du document sera validé par les membres du conseil scientifique par messagerie électronique avec le souci d'aboutir à un document définitif avant le 21 juin, date du séminaire du conseil d'administration.	